

Département de la Dordogne

SAINT-AULAYE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



5 - RÉGLEMENT : PIÈCES GRAPHIQUES PARTIE NORD

Mise en élaboration	Arrêt du projet	Approbation
25 septembre 2009	08 juin 2012	

Vu pour être annexé à _____

DOSSIER D'APPROBATION

Le Maire,



Liste des Éléments de patrimoine

1	Ancien lavoir "La Côte"
2	Lavoir avec source "Chadrat"
3	Châtaigner du "Bois de Lacaud"
4	Châtaigner du "Ménageau"
5	Les Remparts
6	La Chapelle
7	Puits
8	Four Banal
9	Puits
10	Château au "Cluzeau"
11	Faïence à Menesau
12	Fontaine Sainte-Europpe "La Latière"
13	Atrio isolé du Champ de Foire "La Latière"
14	Château du "Ménageau" (départ)
15	Château du bourg (départ)
16	Crypte de l'église
17	Pont médiéval sur la Rizonne
18	Vendelle (centre bourg)
19	Vendelle (centre bourg)
20	Vendelle (centre bourg)
21	Monte grains
22	Monte grains
23	Maison de vignes
24	Maison de vignes
25	Maison de vignes
26	Maison de vignes
27	Maison de vignes
28	Fontaine de "La Fontaine"
29	Fontaine "Lavalade"
30	Le Dorjon - Tour maîtresse
31	Maison de vignes
32	Maison de vignes
33	Maison de vignes
34	Maison de vignes
35	Lavoir (centre bourg)
36	Porte remarquable (centre bourg)
37	Porte remarquable (centre bourg)
38	Porte remarquable (centre bourg)
39	Porte remarquable (centre bourg)
40	Porte remarquable (centre bourg)
41	Porte remarquable (centre bourg)
42	Porte remarquable (centre bourg)
43	Porte remarquable (centre bourg)
44	Porte remarquable (centre bourg)
45	Porte remarquable (centre bourg)
46	Porte remarquable (centre bourg)
47	Porte remarquable (centre bourg)
48	Porte remarquable (centre bourg)
49	Porte remarquable (centre bourg)
50	Porte remarquable (centre bourg)
51	Porte remarquable (centre bourg)
52	Porte remarquable (centre bourg)
53	Porte remarquable (centre bourg)
54	Porte remarquable (centre bourg)
55	Porte remarquable (centre bourg)
56	Porte remarquable (centre bourg)
57	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
58	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
59	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
60	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
61	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
62	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
63	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
64	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
65	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
66	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
67	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
68	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
69	Atrio remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
70	Chêne isolé
71	Chêne isolé

Liste des Emplacements Réservés		
N°	Bénéficiaire	Détermination
1	Commune	Préaménagement du centre-ville
2	Commune	Création d'un accès central pour permettre l'accès routier à l'agglomération
3	Commune	Accès piéton à créer entre le bourg et le pied des remparts
4	Commune	Accès piéton à créer entre le bourg et le pied des remparts
5	Commune	Création d'une zone de stationnement pour le collège, le gîte de groupe, l'école primaire et le terrain de football, avec des jeux et espace vert
6	Commune	Création d'un accès piéton dans la future zone commerciale
7	Commune	Aménagement du carrefour - Route de Mussidan

LEGENDE

- Emplacements réservés (art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme)
- Éléments de patrimoine (art. L.123-1-5 7° alinéa du code de l'urbanisme)
- Espaces Boisés Classés (art. L.130-1 du code de l'urbanisme)
- Bâti mis à jour par l'agence URBAM en 2010, 2011 et 2012
- Atlas zone inondable Vallées de la Dronne



LEGENDE

ZONES URBAINES

- U :** Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...
- UA** Zone bâtie dense à vocation principale d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-ville, ainsi qu'au cœur des hameaux.
- UB** Zone dense correspondant à l'extension du centre-ville, et à vocation principale d'habitat.
- UC** Zone à vocation principalement résidentielle correspondant aux hameaux pavillonnaires.
- UE** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif.
- UX** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et de services.

ZONES A URBANISER

- 1AU** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation principalement résidentielle.
- 1AU1** Secteur correspondant à terme à l'extension de la zone urbaine UC.
- 1AU2** Secteur correspondant à terme à l'extension de la zone urbaine UB.
- 1AUpv** Zone recouvrant des terrains destinés à accueillir des panneaux photovoltaïques au sol.
- 1AUX** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités économiques.
- 1AUX1** Secteur d'implantation de constructions destinées aux bureaux, aux commerces et à l'hotellerie.
- 1AUX2** Secteur d'implantation de constructions destinées à l'industrie, à la fonction d'entrepôt et à l'activité artisanale.

ZONES AGRICOLES

- A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- NL** Secteur à vocation de loisirs et d'activités de plein air.
- Np** Secteur correspondant pour l'essentiel à la Vallée de la Dronne, classée en zone Natura 2000.

